

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM

COMMUNE DE NGAMBE-TIKAR



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CENTER REGION

MBAM AND KIM DIVISION

NGAMBE-TIKAR COUNCIL

COMMUNIQUE N° 006 /D/RC/D-MK/C-NGT/CAB/2025 du _____ le 09 MAI 2025.
 résultat de l'Avis d'Appel d'Offres National ouvert en procédure d'urgence
N°005/AONO/RC/D-MK/C-NG-T/CIPM/2025 du 20 février 2025 pour les travaux de construction d'un hall de vente de poisson au marché de Ndjaména dans la commune de Ngambé-Tikar, dans le Département du Mbam et Kim, Région Centre.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGAMBE-TIKAR
 (Autorité contractante)

COMMUNIQUE

09 MAI 2025

Par DECISION N° 010 /D/RC/D-MK/C-NGT/CAB/2025 du _____ portant publication du résultat de l'Avis d'Appel d'Offres National ouvert en procédure d'urgence N°005/AONO/RC/D-MK/C-NG-T/CIPM/2025 du 20 février 2025 pour les travaux de construction d'un hall de vente de poisson au marché de Ndjaména dans la commune de Ngambé-Tikar, dans le Département du Mbam et Kim, Région Centre, se présente comme suit :

N° Lot	Intitulé du projet	Soumissionnaire Retenu	Montant prévisionnel (FCFA)	Montant HT (FCFA)	Montant TTC (FCFA)	Délai
01	travaux de construction d'un hall de vente de poisson au marché de Ndjaména	SCI LUGUY SARL	15.000.000	12.535.600	14.948.703	120 jours

L'entreprise SCI LUGUY SARL est invitée à se présenter dès publication de la décision ci-dessus et au plus tard les (07) jours qui suivent à la Mairie de Ngambé-Tikar pour l'établissement de la lettre commande.

Ngambé-Tikar, le 09 MAI 2025

LE MAIRE
 (Autorité contractante)

Ampliations :

- PREFET/MK
- ARMP/YDE
- DDMAP/MK
- DDEPAT/Mbam et Kim
- DDEPIA/Mbam et Kim
- DDTP/Mbam et Kim
- CHRONO-ARCHIVES



Belinga Iyawa Mathieu